

Applicable pour les formations débutant
entre le 01/04/2017 et le 31/03/2018

« Tout dossier de demande de financement de CIF doit répondre simultanément aux conditions préalables suivantes : être un projet unique, cohérent et motivé afin de démontrer sa crédibilité en complément de sa recevabilité. »

Au titre de l'exercice 2017, les priorités de l'UNAGECIF s'articulent autour des **4 axes de priorités** suivants :

1. Au titre du développement des compétences et qualifications

- 1.1 Les projets de salariés voulant suivre une formation permettant l'acquisition d'au moins un niveau supplémentaire de certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP+1).

2. Au titre des projets

- 2.1 Les projets permettant à des salariés agissant en qualité de bénévoles au sein d'une association loi 1901 (ou assimilée) qui souhaitent exercer une responsabilité accrue au sein de cette association (encadrement, administration ou gestion de celle-ci, etc...). (RVA)
- 2.2 Les projets de salariés recherchant une reconversion externe (REX) à finalité de :
 1. Création et ou reprise d'entreprise ou de commerce,
 2. Changement de métier et d'entreprise en suivant une formation sanctionnée par, soit un diplôme d'état, soit une certification inscrite au RNCP, soit un CQP.

L'UNAGECIF retient les projets de reconversion suffisamment argumentés par la mise en évidence des points suivants :

- ✓ Les raisons qui ont motivé le projet, le choix du métier visé et celui de la formation.
- ✓ La cohérence entre la formation demandée et le projet.
- ✓ Le réalisme et la faisabilité du projet.

Afin de vous aider dans les différentes étapes de votre projet, il est préférable de solliciter un accompagnement effectif auprès du service conseil de l'UNAGECIF.

3. Au titre des catégories d'actions

- 3.1 Les congés bilans de compétence (CBDC)
- 3.2 Les congés de validations des acquis de l'expérience (CVAE)
- 3.3 Les congés examen (CEX)

4. Au titre des publics

- 4.1 Les projets des salariés des TPE et PME de moins de 250 salariés relevant du champ de l'UNAGECIF qui ne relèveraient pas d'une autre priorité. (TPE-PME)
- 4.2 Les projets des salariés en CDD

UNAGECIF
48, Boulevard des Batignolles
75017 Paris
Tél : 01 44 70 74 74

www.unagecif.org

Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Jeudi
9h à 12h30 - 13h30 à 17h30
Vendredi
9h à 12h30 - 13h30 à 16h30

